

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 2 JUILLET 2020

---ooOoo---

Le deux juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

- 1) FIXATION DES MODALITES DE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)
- 2) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)
- 3) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- 4) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DANS DIVERS ORGANISMES MUNICIPAUX
- 5) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE
- 6) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE POUR ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS
- 7) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE VILLE RENOUVELEE
- 8) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ADÉLIE
- 9) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE SANTE, SANTE MENTALE ET CITOYENNETE

1 – FINANCES

- 1/1 – Approbation des comptes de gestion 2019 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/2 – Compte Administratif 2019 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/3 – Affectation des résultats 2019 – Budget principal et budget annexe
- 1/4 – Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020
- 1/5 – Budget Primitif 2020 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/6 – Taux de la fiscalité directe locale 2020

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- 2/1 – La programmation 2020 de la Politique de la Ville

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3/1 – Acquisition d'un garage rue Lacordaire
- 3/2 – Acquisition de foncier – Site Van der Meersch
- 3/3 – Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement – Avenant de prolongation – Exonération de la redevance
- 3/4 – COVID 19 – Exonération des loyers, charges et redevances pour les entreprises locataires de la Ville affectées par la crise sanitaire – Budget annexe « patrimoine locatif »

4 – TRAVAUX

- 4/1 – Opération de mise en sécurité du Fort de Mons – Procédure avec négociation – Prime aux candidats

6 – PETITE ENFANCE

- 6/1 – Subvention de la crèche d'entreprise « Les Mondilous »
- 6/2 – Modification des règlements intérieurs de la crèche municipale et la halte-garderie multi-accueil Camille Guérin

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- 8/1 – Conventionnement L.E.A avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- 8/2 – Actualisation du règlement intérieur ALSH
- 8/3 – Actualisation des tarifs municipaux de l'accueil périscolaire, restauration scolaire, des accueils collectifs de mineurs
- 8/4 – Attribution des subventions annuelles aux associations du domaine scolaire

9 – MUSIQUE – CULTURE

- 9/1 – Culture – Salle Allende – Contrat de prestation avec le Colisée de Roubaix
- 9/2 – Demande de subvention DRAC/ARS culture-santé HDF pour un projet autour de la lecture à voix haute à destination des aidants coordonné par la bibliothèque municipale

11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL

11/1 – Avenant à la convention de groupement de commandes pour une mission de médiation sociale

13 – DIVERS

13/1 – Renouvellement du groupement de commandes du Centre de Gestion pour la reliure et la restauration des registres d'actes administratifs

13/2 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2018

13/3 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable – Exercice 2018

14 – DECISIONS

14/1 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

14/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

QUESTIONS DIVERSES

Mme DAOUDI procède à l'appel des membres du CM.

Etaient présents :

M. ELEGEST, Maire ; M. JONCQUEL, Mme ANSART, M. BOSSUT, Mme DA CONCEIÇAO, M. BLOUME, Mme DUBRULLE, M. TONDEUX, Mme ADGNOT, M. MENARD, Mme VETEAU Adjoints ; Mme DOIGNIES, Mme HALLYNCK, M. VANHOUTTE, Mme DELARUE, M. LEDÉ, Mme LECONTE, Mme BERGOGNE, Mme ALBA, M. LAMPE, M. LEROY, M. MICMANDE, Mme CORPLET, M. CAMBIEN, Mme DAOUDI, M. DUHAMEL, Mme HENNOT, M. BORTOLOTTI, Mme GONZALEZ, M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART, M. VAILLANT.

Absents excusés :

M. GANSERLAT

M. le Maire remercie le public présent.

Le PV du CM du 28 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire souligne que l'ordre du jour comporte 35 délibérations et que c'est le CM le plus chargé depuis 20 ans.

1) FIXATION DES MODALITES DE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

M. le Maire propose de désigner 5 conseillers municipaux et 5 représentants d'associations locales.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

M. le Maire propose un vote à main levée.

Aucun conseiller municipal ne s'y oppose.

Suivant la règle de la proportionnelle au plus fort reste, 4 sièges reviennent à la majorité et un siège à l'opposition.

Sont élus les conseillers municipaux suivants :

- Nicolas JONCQUEL
- Lise DELARUE
- Francis MICMANDE
- Vincent TONDEUX
- Ghislaine BEAUVOIS

Mme BEAUVOIS explique que son groupe sera vigilant sur le maintien des services publics de qualité pour les Monsois et les Monsoises.

Elle ajoute qu'il est préférable de privilégier les activités en régie publique pour différentes raisons :

- les frais de gestion des délégataires,
- aucune activité n'est hors de portée des agents communaux,
- la perte de contrôle de l'activité par les élus.

Elle souhaite obtenir une liste et le détail de chaque contrat.

M. le Maire lui répond qu'elle adopte une position de principe respectable mais que la majorité a une approche plus pragmatique avec un choix au cas par cas de la meilleure formule entre la régie, le marché et la DSP.

M. le Maire nomme les représentants des associations désignés :

- Claude BOULET – association Parc de la Solitude,
- Nadège DUPONT – association Les Saveurs du Marché,
- Martine HUBAUT – association Les 4 Saisons,
- Sophie LOUCHAERT – association Promesse,
- Freddy POURCEL – association Historique de Mons.

3) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une commission importante pour vérifier notamment les valeurs locatives.

Il ajoute qu'il faut fournir une liste de 32 personnes qui seront ensuite tirées au sort par les services fiscaux qui retiendront 8 titulaires et 8 suppléants.

M. LEBON constate que plusieurs personnes étaient présentes sur la liste de la majorité et demande ce qui se passe s'ils sont désignés au CM.

M. JONCQUEL lui répond qu'à ce moment-là, ce sont les suppléants qui les remplaceront.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 5 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART et M. VAILLANT.

4) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DANS DIVERS ORGANISMES MUNICIPAUX

a) L'harmonie municipale

M. le Maire explique qu'il s'agit de nommer 2 personnes et que sont proposées pour la majorité M. LEDÉ et M. BLOUME.

Pour la liste « Un nouveau souffle à Mons », sont proposés M. TOUTIN, M. LEBON, Mme BEAUVOIS et M. VAILLANT.

Sont désignés M. LEDÉ et M. BLOUME.

b) Le conseil d'établissement de l'école de musique

M. le Maire propose pour la majorité, M. LEDÉ, M. BLOUME et Mme ADGNOT.

Pour la liste « un Nouveau souffle à Mons », sont proposés M. TOUTIN, M. LEBON, Mme BEAUVOIS et M. VAILLANT.

Sont désignés M. LEDÉ, M. BLOUME en titulaires et Mme ADGNOT en suppléante.

5) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

Pour le CA du collège Rabelais, la liste de la majorité obtient 29 voix et la liste d'opposition 5 voix.

Sont élus :

Titulaires

- Mme VETEAU
- Mme ANSART

Suppléants

- Mme CORPLET
- Mme BERGOGNE

Pour le CA du collège Descartes, la liste de la majorité obtient 29 voix et la liste d'opposition 5 voix.

Sont élus :

Titulaires

-Mme VETEAU

Suppléant

- M. LEROY

6) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE POUR ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS

Pour la fourrière animale, les candidats de la majorité obtiennent 29 voix et les candidats de la liste d'opposition 5 voix.

Sont élus :

Titulaire

- M. LAMPE

Suppléant

Mme CORPLET

7) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE VILLE RENOUVELEE

Pour la SEM VR, le candidat de la liste de la majorité obtient 29 voix et le candidat de la liste d'opposition obtient 5 voix.

Est élu : M. LEDÉ

8) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ADÉLIE

Pour l'association ADéLiE, la liste de la majorité obtient 29 voix et la liste d'opposition 5 voix.

Sont élus :

- M. ELEGEEST
- Mme DA CONCEIÇÃO
- Mme DELARUE
- M. LAMPE
- M. LEROY
- M. TONDEUX
- M. DUHAMEL
- M. MENARD

9) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE SANTE, SANTE MENTALE ET CITOYENNETE

Pour le CA de l'association intercommunale de santé, santé mentale et citoyenneté, les candidats de la majorité obtiennent 29 voix et les candidats de la liste d'opposition 5 voix.

Sont élus :

Titulaire
M. LAMPE

Suppléante
Mme DA CONCEIÇÃO

1/1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL (VILLE) ET BUDGET ANNEXE (PATRIMOINE LOCATIF)

M. BOSSUT souligne que c'est la 20^{ème} fois qu'il présente ces délibérations municipales. Il renvoie à l'ensemble des rapports soumis qui sont aussi précis et détaillés que possible.

Il propose un résumé de ces rapports de présentation en commençant par le CA 2019.

Pour la section de fonctionnement, l'exercice 2019 comparé à 2018 présente un déficit de 1 % des dépenses ordinaires et un taux de réalisation supérieur à 95 %.

Les recettes progressent de 1,5 % par rapport à 2018.

Il ajoute que dans la pratique du vote du BP dans la foulée du CA, il y a très peu de variation dans le temps avec seulement 2 DBM en 2019 concernant des écritures d'ordre.

Il constate un contre effet ciseau avec une diminution des dépenses et une hausse mince des recettes.

Concernant les dépenses, il indique une diminution des charges de personnel de 1,4 % qui s'expliquent par :

- la suppression des NAP,
- les recrutements du personnel CCAS et des structures directement par ces établissements,
- le non remplacement du poste de Cabinet,
- des difficultés à recruter dans certains domaines comme les ressources humaines ou les finances,
- un nombre significatif de personnel passé à demi-traitement.

Il indique également des facteurs qui augmentent les charges de personnel :

- le renforcement de l'encadrement d'ATSEM dans les écoles maternelles,
- une chargée de mission en développement économique,
- l'augmentation du temps de travail du régisseur des studios,
- la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement de l'école de musique.

Il note très peu d'évolutions des recettes ordinaires de fonctionnement et souligne :

- une année record pour la perception des droits de mutation à titre onéreux,
- l'augmentation du fonds départemental de péréquation de TP,
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA depuis 2 ans,
- la progression de la DSU,
- la diminution de la dotation forfaitaire et du FPIC,
- la suppression des recettes des NAP,
- la diminution du remboursement des personnels mis à disposition du CCAS.

Il indique que le bilan de la section de fonctionnement est de 3,9 millions supérieur au BP et qu'en ajoutant les charges et produits exceptionnels, ce bilan est de 5,38 millions d'euros.

Concernant la section d'investissement, il souligne que l'année 2019 a atteint un record avec 9,8 millions, soit 70 % des prévisions. Il précise qu'il avait annoncé que l'ensemble des crédits d'investissement inscrits au BP ne seraient pas dépensés.

Il indique que les dépenses d'investissement de 2019 ont progressé de 30 % par rapport au réalisé de 2018.

Il explique que les crédits ouverts en 2019 non dépensés glissent vers le budget 2020.

Concernant les recettes d'investissement, il souligne que 2019 n'est pas une grande année avec peu de cofinancements.

Il cite l'éligibilité de l'école Montaigne au fonds de concours de la MEL (712 000 € dont 285 000 € versés en 2019) et le FCTVA.

Il dresse ensuite la liste des opérations les plus importantes de l'exercice en détaillant la part 2019 et le budget total des opérations.

Il annonce un bilan de la section d'investissement de – 7 855 000 €.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement de 5,38 millions d'euros, le bilan 2019 présente un déficit de 2,5 millions d'euros.

Il ajoute que l'équilibre est recherché avec les 8,5 millions d'excédent des exercices précédents soit au total 6 millions d'euros et 575 000 € de restes à réaliser.

M. LEBON indique que la délibération précise que le CM élit son Président pour le vote du CA.

Il souligne que tout est pour l'investissement et qu'il n'y a rien pour les services publics du quotidien.

Il note qu'en comparaison avec les villes de strate identique, les dépenses de fonctionnement sont bien inférieures à celles des villes de même strate de l'ordre de 20 % et que ça explique les services publics limités au sein de la ville.

Il précise que la Ville a la réputation d'avoir les agents les moins bien payés de la MEL et que le manque d'effectifs a une incidence sur les agents qui travaillent parfois le soir ou le weekend.

Il ajoute qu'il a vu l'intégralité des chefs de service s'en aller et cite le conservatoire de musique, la bibliothèque, le service des finances et le renouvellement urbain.

Il félicite les agents pour leur implication mais ajoute que ce n'est pas ce qu'il souhaite pour les familles des agents.

Il note en comparant le CA et le BP 2019 une différence de 5 % sur la section de fonctionnement reversée sur la section d'investissement.

Il souligne également des différences sur certaines lignes budgétaires comme par exemple les subventions aux associations avec 50 000 € non distribués aux associations soit 15 % du budget.

Il considère que ce n'est pas de la bonne gestion mais de l'austérité sur le quotidien qui font de beaux articles sur les records d'investissement.

M. BOSSUT répond que les difficultés de recrutement dans certaines filières sont loin d'être une situation isolée.

Il ajoute que dans la Fonction Publique Territoriale, il y a un cadre qui fixe les rémunérations qui ne sont pas déterminées « à la tête du client » et à la libre appréciation des élus et que l'on ne peut pas faire ce que l'on veut en recrutant des gens « aux enchères » même s'il existe des variations en termes de régime indemnitaire à la marge.

Il estime que les gens ne fuient pas la Ville et qu'il a plutôt l'impression que les effectifs sont assez stables.

Il ajoute que lorsqu'il y a des départs, ce sont des départs très tôt dus à des rapprochements avec le domicile et que le personnel est assez stable.

M. le Maire souligne qu'il s'agit de l'année d'un double record avec un autofinancement réel de 5,38 millions d'euros et un investissement à hauteur de 10 millions d'euros.

Il ajoute que c'est grâce au contrôle des dépenses de fonctionnement et grâce à des recettes qui évoluent positivement.

Il explique que comparaison n'est pas raison avec d'autres communes aux caractéristiques différentes sur le plan de la superficie ou avec un territoire compact pour la Ville de Mons en Barœul ou en termes d'intercommunalité sur le plan national.

Il note que cet appel à dépenser plus notamment en matière de dépenses de personnel ne précise pas que la recette à trouver est la fiscalité et ajoute que les Monsois y trouvent un avantage en termes de pouvoir d'achat.

Il indique que la Ville n'a pas l'habitude de se lâcher sur les dépenses dès qu'il y a un besoin et qu'il s'agit d'être efficient avec l'argent des Monsois.

Il souligne le respect infini de l'argent public que leur confient les Monsois.

Il ajoute que les équipements qui coûtent cher sont la piscine, l'école de musique, la bibliothèque, la petite enfance et que la Ville a tous ces équipements ainsi que le nombre de policier par habitant le 2^{ème} plus élevé de la Métropole.

Il demande où se trouve la faiblesse des services publics.

Il note également que pour le journal municipal, la Ville ne dispose que d'un mi-temps et que les élus écrivent des articles le weekend.

Il indique à propos des agents municipaux qu'il existe une grande stabilité sauf dans des cas très particuliers comme la Police Municipale qui est une filière en tension et que la ville ne manque pas d'attractivité.

Il ajoute que des régimes indemnitaires sont en place et utilisés dans un cadre.

Il rappelle la stabilité des taux de fiscalité en 2019 et ajoute que l'Etat est au rendez-vous des mécanismes de péréquation.

Il souligne que les investissements servent à l'amélioration des services publics pour le quotidien des Monsois et demande quels équipements il faut enlever si on diminue les investissements.

Il remercie les agents municipaux sur qui il a pu compter dans une période « extraordinaire » et remercie Mme MARTIN et l'ensemble du service des finances.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 5 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART et M. VAILLANT.

1/2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL (VILLE) ET BUDGET ANNEXE (PATRIMOINE LOCATIF)

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour (M. le Maire ne prend pas part au vote ; il quitte la salle) ; 5 conseillers municipaux ayant voté contre : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART et M. VAILLANT.

1/3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 5 conseillers municipaux ayant voté contre : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART et M. VAILLANT.

1/4 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

M. BOSSUT présente des indicateurs et précise qu'on pourrait analyser plus en profondeur l'évolution sur le dernier mandat de ces différents indicateurs qui, pour certains, témoignent de l'activité municipale alors que d'autres conditionnent ou contextualisent l'activité municipale.

Il ajoute qu'on pourrait évidemment en proposer beaucoup d'autres plus fins, plus spécifiques.

Il explique que définir des orientations (notamment budgétaires) nécessite un exercice d'anticipation.

Il note que plus que jamais, à l'échelle de sa propre expérience humaine (60 ans), les temps qui viennent lui paraissent obscurcis par d'épais voiles d'incertitudes qu'il ne peut sérieusement dissiper.

Il ajoute que ce qu'il voit surtout devant, c'est la conjonction de plusieurs crises, un conglomérat de crises interdépendantes qui ne datent pas d'hier, qui relèvent même parfois de maladies chroniques désormais à évolution défavorable, interférant avec d'autres tensions plus brutales mais dont on presse qu'elles pourraient dans leur ensemble, entrer dans une phase aiguë.

Il précise que la crise sanitaire, celle de la covid-19, marque peut-être un répit en ce moment, qu'on connaît mieux le coronavirus qui a causé cette crise, qu'on le dépiste mieux, qu'on prend mieux en charge les malades mais qu'on ne dispose ni de vaccins, ni de traitement anti-viraux et que dès lors, nous sommes encore sous la menace d'une résurgence de l'épidémie.

Il constate que le confinement appliqué pour contenir, contrôler cette épidémie a totalement déstabilisé notre économie et ce n'est que le début, une crise majeure entraînant de nombreux travailleurs dans la précarité avec son cortège de mal-vivre et mal-être.

Il ajoute que la crise économique pourrait à son tour, sous l'effet des défaillances d'entreprises, de l'insolvabilité de porteurs d'emprunts, entraîner une crise financière réalimentant la crise économique dans un cercle vicieux.

Il explique que cette situation se développe sur fond de réchauffement climatique dont on égrène, année après année, les effets directs : à chaque année ses canicules, ses sécheresses, ses records de température.

Il considère qu'il ne s'agit plus de le prévenir mais de s'adapter au monde tel qu'il est en train de changer et d'agir au plus tôt pour endiguer autant que faire se peut, l'ampleur du phénomène.

Il note que parallèlement et non sans lien, nous vivons une crise environnementale avec la dégradation continue voire la disparition sans appel d'écosystèmes qui avaient mis des centaines d'années à trouver leur équilibre et que nous voilà à l'aube d'une sixième extinction de masse.

Il précise qu'il faut ajouter à cela une crise politique dont nous venons de voir une x-ième illustration avec les élections municipales de dimanche dernier.

Il ajoute que la crise sanitaire ne peut expliquer à elle seule l'extrême faiblesse de la participation et qu'il semblerait que nombre d'électeurs ait épuisé leur stock d'illusion et d'idéologie.

Il explique que cela renvoie évidemment à une crise morale, à des questions auxquelles nous ne parvenons plus à donner des réponses : comment faisons société ? Qu'est-ce qui nous rassemble hors l'ultra-verticalité de l'individu à l'Etat entité abstraite, que sommes-nous prêts à partager, à mettre en commun ?

Il précise que loin de lui l'idée de faire du catastrophisme, ni même de catastrophisme éclairé ; loin de lui les tentations d'immobilisme, d'attentisme, de conservatisme, de passéisme... mais la volonté de s'inscrire plus que jamais dans le mouvement.

Il cite enfin Edgar MORIN, 99 ans, qui dans son dernier ouvrage écrivait « nous nous devons de trouver d'autres voies qui posent les bases d'un développement relevant plus d'impératifs éthiques qu'économiques. Pensons global et on a maintenant les instruments intellectuels pour le faire, on « sait » même si on ne veut pas forcément y croire ».

Il invite donc à penser global mais à agir local à l'échelon individuel, communal, intercommunal.

Il conclut que c'est, au-delà de l'exercice 2020, la direction, l'orientation qu'ils veulent donner à leur mandat.

Mme BEAUVOIS relève une perte significative des postes depuis 4 ans de titulaires, de contractuels et de contrats aidés signifiant une baisse de l'action publique.

Elle considère que cela peut créer des tensions dans le climat social de la commune et que si des secteurs sont en tension, il faut s'interroger sur la capacité d'être attractif.

Elle admet que les salaires sont réglementés mais ajoute que la part du régime indemnitaire peut faire la différence et que le turn-over est moins important dans d'autres communes.

Elle demande si des critères ont été définis pour le versement de primes versées aux agents impliqués pendant le COVID et quand ces primes seront mises en application.

Elle réclame un bilan des dépenses supplémentaires et des recettes complémentaires liées à la crise.

Elle s'interroge sur le peu de personnes qui bénéficient des remboursements pour l'utilisation des transports en commun ce qui pose souci sur le plan de l'écologie.

Elle s'inquiète également de la baisse des effectifs liée peut-être aux contrats de Délégation de Service Public.

Elle considère que le PPCR représente peu en termes de budget (moins de 100 € par agent) et s'interroge sur le peu de départs en formation (204 agents sur 570) par manque de temps peut-être.

Elle se demande enfin si la part des indemnités sur la rémunération des agents est comparable pour des tailles de communes similaires.

M. BOSSUT l'invite à se rapprocher de Mme DELAHAYE pour avoir des indications précises.

Il précise que le régime indemnitaire n'est pas fossilisé et qu'il est établi en application du RIFSEP avec une révision intégrale très récente et présentée en Comité Technique.

Il ajoute qu'il faut faire attention dans la Fonction Publique de ne pas tomber dans des pratiques malsaines de surenchères entre collectivités en laissant faire la loi du marché.

Sur la prime COVID, il précise qu'un travail est en cours de façon sérieuse avec des critères qui relèvent de l'implication des agents dans la crise.

Il ajoute qu'une présentation aura lieu en septembre pour un vote en octobre et qu'une préinscription a été prévue au budget 2020 pour la faire figurer.

Il précise qu'il ne s'agit pas de partir d'une somme globale mais de considérer l'engagement et l'investissement des agents et qu'au final le total sera réalisé avec les chefs de service.

Il note qu'on trouve l'impact de la crise dans le BP 2020.

Il explique enfin que concernant la baisse des contrats aidés, le coupable n'est pas la Ville.

M. le Maire souligne que Mme BEAUVOIS a des propos davantage syndicaux que politiques et qu'il a bien retenu le message : recruter plus et payer plus en s'appuyant sur un postulat : le manque d'attractivité et le turn-over.

Il ajoute que la question démographique l'alerte depuis 40 ans et qu'il faut que les villes centre puissent garder leurs habitants. Il se dit préoccupé et considère qu'il faut arrêter cette inversion de courbe.

Il note qu'on arrive au ¼ de siècle sans avoir touché à la fiscalité.

Il estime que la suppression de la TH est bien pour les familles qui ne la payent plus et note qu'il était impossible de réformer les bases. Il juge toutefois que ce sont les bons élèves qui sont sanctionnés en obtenant moins de compensations pour des dizaines d'années.

Il considère que la perte d'autonomie financière délite le lien entre les citoyens et leur collectivité.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 5 conseillers municipaux ayant voté contre : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART et M. VAILLANT.

1/5 – BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL (VILLE) ET BUDGET ANNEXE (PATRIMOINE LOCATIF)

M. BOSSUT souligne que le budget était en préparation début 2020 et qu'il a fallu profondément le revisiter.

Il ajoute que le budget intègre des éléments qui sont imposés par la réalité et l'exécution de la moitié de l'année.

Il précise que c'est un budget sur lequel pèse encore des incertitudes sur ce qui se passera demain et que les comparaisons avec les budgets antérieurs sont malvenues.

Pour la section de fonctionnement, il indique que les dépenses diminuent de 1 % par rapport à 2019 et que les recettes augmentent de 0,4 %.

De façon plus précise, il annonce en dépenses supplémentaires :

- la hausse de la subvention d'équilibre versée au CCAS car le CCAS a porté des actions à dimension sociale forte : doublement de l'AMH et distribution de chèques alimentaires,
- des repas portés à domicile comprenant également une collation pour le soir sans majorer le prix,
- des heures supplémentaires déclenchées notamment pour le personnel de la commune mis à disposition des établissements,
- la prime covid-19,
- des dépenses supplémentaires liées aux dispositifs mis en place pour assurer les gestes barrières,
- la mise en œuvre du marché de la crèche Europe.

Il note les diminutions de dépenses suivantes :

- les effets liés à la fermeture des services (pas d'accueil collectifs de mineurs au Printemps ; des écoles fermées pendant 2 mois dont la restauration scolaire),
- pas de feu d'artifice le 13 juillet,
- des animations pour les aînés annulées,
- une moindre consommation de fluides pour les équipements fermés dont la piscine.

Du côté des recettes de fonctionnement, il précise que les tarifications de services sont en diminution ainsi que les dotations forfaitaires compte tenu de la baisse de la population.

Il indique que le bilan des dépenses et recettes ordinaires est de 3 millions d'euros et qu'en ajoutant les dépenses et recettes exceptionnelles, il s'élève à 4,5 millions d'euros.

Pour la section d'investissement, il explique que des projets ont réussi à se caser avant le confinement (le réaménagement du Centre Social, le parcours intergénérationnel aux Cèdres) et après le confinement (aménagement de la place Vauban, programme AD'AP...).

Il précise que d'autres projets ont dû être décalés (les travaux de l'école La Paix, les travaux au stade Peltier, l'espace vert Galion, la rénovation de la crèche Lamartine, la rénovation de l'Hôtel de Ville, la sécurisation du Fort).

Il ajoute qu'une dépense particulière est inscrite au titre de la sécurisation du bâtiment de l'Europe pour les cellules dont la Ville est propriétaire.

Il dresse la liste des acquisitions foncières : 154 rue de Gaulle, emprise avenue Mendès France pour y construire un Dojo, rachat à la MEL d'une emprise foncière qui borde la résidence Van der Mersch, acquisitions foncières rue Jean Jaurès et garages rue Lacordaire).

Du côté des recettes, il note la perception d'une grande partie des participations CAF et ANRU pour la construction de la crèche.

Il annonce un bilan de la section d'investissement de 9,8 millions, précise que tout ne sera pas dépensé sur l'exercice 2020 mais que tout sera fait et demande d'avoir une perception pluriannuelle de l'investissement.

Il ajoute que cela conduit à un résultat de l'exercice déficitaire de 2,2 millions et qu'en réintégrant les résultats cumulés des exercices précédents à hauteur de 6 millions, la section de fonctionnement du budget 2020 présente un suréquilibre de 3,8 millions.

Il souligne enfin avec la suppression de la TH, la diminution du nombre de contribuables (8 840 foyers pour la TH et 5 223 comptes de propriétaires) soit 3 400 foyers qui n'auront plus de participation directe au budget communal.

Mme DA CONCEIÇÃO ajoute que le budget répond aux ambitions et aux valeurs de solidarité de la Ville notamment en termes d'investissement comme la nouvelle crèche, le Centre Social, l'école La Paix...

Elle se dit heureuse que la capacité d'accueil en crèche soit augmentée.

Elle précise que le budget conforte les valeurs de solidarités de la Ville notamment les mesures liées au COVID : doublement de l'AMH, aide alimentaire aux familles les plus précaires par le biais de la subvention au CCAS mais aussi l'augmentation de la prestation des repas à domicile, l'augmentation des plages horaires du personnel des structures de personnes âgées pour tenter d'éviter d'y faire entrer le virus.

Elle indique qu'il s'agit de mesures exceptionnelles mais aussi des mesures durables et actives comme la baisse des tarifs de la restauration pour les foyers les plus fragiles tout en maîtrisant la fiscalité et sans faire peser les ambitions de la Ville sur les générations futures, ce qui ne sera pas forcément le cas des conséquences de la crise sanitaire que nous traversons.

Elle note que c'est une bonne nouvelle pour les Monsois.

M. LEBON réclame moins de transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et ajoute qu'on n'arrivera jamais à dépenser l'intégralité des crédits d'investissement.

Il ajoute qu'il n'a jamais dit qu'il fallait augmenter les impôts.

Concernant les subventions aux associations, il réclame des explications sur la baisse de la subvention du Centre Social et de CARMEL de 20 000 €.

Il fait part de son inquiétude sur l'étude des Sarts, évoque un projet de route qui traverserait le parc et réclame une présentation de l'étude et des objectifs avec une participation des citoyens.

Il regrette l'absence de ligne budgétaire pour le budget participatif et pour la proposition de prime Vélo.

Concernant la restauration scolaire, il se félicite de la baisse des tarifs pour les personnes les moins favorisées mais regrette que la part des recettes soit supérieure au prix payé au prestataire et souhaite soit augmenter la qualité des repas en payant davantage le prestataire soit diminuer de manière importante les tarifs de cantine.

M. BOSSUT répond qu'un programme se fait sur 6 ans et que le CM d'installation a eu lieu le 28 mai.

Il relève un contresens sur l'utilisation des fonds en investissement et indique que tous les fonds inscrits en investissement seront dépensés et que cela s'inscrit dans une continuité pluriannuelle.

M. le Maire rappelle que, depuis plus de 20 ans, la Ville est dans une logique d'autofinancement des investissements et qu'elle n'a pas de dette.

Il ajoute que leur logique est différente en dépensant plus en fonctionnement mais comment alors financer les investissements de services comme la crèche par exemple ?

Il se dit affligé par des affirmations qui sont des « fake news » comme la diminution de la subvention du Centre Social et de CARMEL.

Il rappelle que les subventions aux associations n'ont pas été impactées par la baisse des subventions de l'Etat.

Il ajoute que par contre le fonctionnement des associations a été impacté par la crise avec une baisse de l'activité et qu'il est normal de verser 70 % de la subvention et d'attendre un bilan d'activité avant de verser le solde.

Il demande de ne pas « balancer » de fausses informations comme la création d'une rue dans le Parc des Sarts.

Il précise que le processus consiste à l'acquisition immobilière d'une dizaine de maisons en mauvais état, qu'il s'agit d'un processus long d'acquisitions pour ouvrir le poumon vert du Parc des Sarts sur la ville. Il ajoute que l'étude n'est pas faite.

A propos des tarifs de cantine, il explique qu'il ne faut pas comparer ce qu'on paye au prestataire avec les recettes de cantines et que le prix payé au fournisseur n'est qu'une petite partie du coût des repas.

Il ajoute que les recettes en moyenne ne couvrent qu'un 1/3 du prix de revient.

Il note enfin qu'il ne faut pas être impatient sur certaines mesures qui vont être mises en œuvre et correspondent aux 48 engagements qui seront réalisés sur le mandat.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 5 conseillers municipaux ayant voté contre : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART et M. VAILLANT.

1/6 – TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020

M. le Maire précise qu'on ne touche pas aux taux de fiscalité.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 5 conseillers municipaux ayant voté contre : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART et M. VAILLANT.

2/1 – LA PROGRAMMATION 2020 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Mme ANSART fait un bref rappel du sujet de la Politique de la Ville en citant la création du conseil citoyen en 2015 et précise que l'objectif de la Politique de la Ville est d'assurer l'égalité entre les territoires.

Elle cite les axes prioritaires d'intervention qui ciblent les quartiers prioritaires où vit une population fragile.

Elle annonce les priorités retenues pour 2020 :

- l'économie,
- la cohésion sociale,
- le cadre de vie,
- le renouvellement urbain.

Elle indique que l'instruction des dossiers a duré 5 mois de novembre 2019 à mars 2020 et ajoute que sur les 24 projets déposés, 20 seront suivis financièrement dans la programmation 2020.

Elle présente les 5 « chapeaux phares » que sont l'accompagnement à l'emploi, le développement économique, le soutien à la jeunesse, la santé et l'accès à la prévention ainsi que la participation et la citoyenneté.

Elle remercie les services pour leurs explications lors de sa prise en charge de cette délégation.

Mme ROBILLIART demande quels sont les critères pour retenir un projet et comment circule l'information sur les appels à projets.

Elle ajoute que les élus de son groupe souhaitent participer au jury de sélection des projets.

Elle demande si c'est une volonté municipale de limiter la participation de la Ville à 100 000 € et pourquoi lorsque la Ville est porteur de projet le montant est intégré dans cette enveloppe.

Elle annonce que M. LEBON ne prendra pas part au vote car il est concerné par ces actions.

Mme ANSART précise que les projets ne sont pas pris en compte quand ils relèvent du droit commun.

Elle ajoute qu'après une étude avec les services instructeurs, la part Ville sera moins importante si le projet rentre dans une priorité intercommunale.

Elle indique que les projets peuvent aussi rentrer dans les critères et les objectifs de la Politique de la Ville comme par exemple les actions « Ville Vie Vacances ».

Elle souligne également que les actions du Contrat de Ville ne doivent pas se pérenniser dans le Contrat de Ville mais doivent revenir dans le droit commun comme ce fut le cas pour le « Coup de Pouce Citoyen ».

Elle reconnaît que cela peut être compliqué pour les petites structures et que M. TREU travaille avec les associations avec lesquelles on peut communiquer davantage.

Elle ajoute que les associations qui ont des salariés connaissent les sites qui proposent des appels à projets.

Elle explique enfin que 4 dossiers ont été rejetés car ils n'étaient pas assez impliqués sur le territoire et n'avaient pas créé de réseau autour mais qu'on leur avait demandé de retravailler avec le tissu local.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/1 – ACQUISITION D'UN GARAGE RUE LACORDAIRE

M. JONCQUEL explique qu'il s'agit de poursuivre les acquisitions à l'amiable des garages faisant partie de la batterie située rue Lacordaire et de maîtriser ce foncier pour engager dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine une opération concourant à la requalification du cœur de ville.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/2 – ACQUISITION DE FONCIER – SITE VAN DER MEERSCH

M. le Maire explique qu'il s'agit pour la Ville d'être propriétaire de l'ensemble de la parcelle en rachetant l'emprise du parking de l'ancienne résidence étudiante du CROUS qui appartient à la MEL.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/3 – Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement – Avenant de prolongation – Exonération de la redevance

M. JONCQUEL indique qu'il s'agit de prolonger le contrat qui nous lie au prestataire SOMAREP de décembre 2020 à février 2021, ce qui permettra de mener à bien l'ensemble des démarches nécessaires pour son renouvellement et notamment la réunion de la Commission Communale des Services Publics Locaux, qui devra se prononcer sur le recours à la DSP.

Il souligne qu'à titre personnel, il est très favorable. Le métier de placier étant un métier très spécifique, et qui nécessite des compétences tout à fait particulières. La DSP est bien adaptée à l'échelle d'une ville comme Mons en Barœul.

Pour ensuite, si la DSP est confirmée, lancer la procédure permettant d'attribuer le nouveau contrat. Avec l'objectif de l'attribuer en mars 2021.

Il profite de cette délibération pour remercier chaleureusement le placier, Alex PRUVOST, pour son professionnalisme, sa disponibilité, essentielle à la bonne vie du marché.

Il ajoute que grâce à lui, grâce aux commerçants, et grâce aux services municipaux, deux très beaux marchés qui sont bien organisés, bien achalandés et bien tenus. Avec bien évidemment des marges de progrès : accueil de nouveaux commerçants, amélioration du confort, animations...

Il indique que la période de confinement a été complexe à gérer, avec un cadre réglementaire gouvernemental changeant, faisant peser sur les communes la responsabilité sanitaire.

Il indique que la Ville a systématiquement réagi :

- pour arrêter le marché dans la première phase du confinement, c'était le rôle de la Ville de tenir cette décision, en application des directives gouvernementales,

- pour relancer le marché alimentaire dès que c'était possible. Il ajoute qu'à l'annonce du déconfinement progressif par le Président mi-avril, la Ville a immédiatement saisi la Préfecture pour demander une dérogation permettant l'organisation des marchés.

Il ajoute qu'a été présenté à la Préfecture, un plan d'organisation correspondant aux normes sanitaires et que sur cette base, la Ville a obtenu l'arrêté préfectoral qui a permis la réouverture du marché les jeudi 23 et 26 avril.

Il précise que cette organisation a été tenue jusqu'au 2 juin, date à laquelle a été autorisé la venue de tous les commerçants, toujours en insistant sur le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation.

Il remercie le placier et les services municipaux qui ont permis cette organisation.

Il souligne que néanmoins, l'activité ayant été stoppée ou fortement réduite, il paraît judicieux pour tenir compte de la situation exceptionnelle que nous avons traversée, d'exonérer le titulaire du contrat du versement de la redevance pour un trimestre, correspondant à la période de confinement/déconfinement.

Il note qu'il s'agit d'un effort tout à fait symbolique car portant sur la somme de 300 €.

M. TOUTIN souligne que le travail a été bien fait, rapidement et efficacement.

Il remercie tous les acteurs qui ont réagi dans le respect des réglementations et note que ça fonctionne très bien à Mons en Barœul.

Il ajoute que c'est une grande chance de disposer du placier actuel.

M. JONCQUEL précise que la Ville a saisi la chance d'avoir ce placier et que le mode de contrat retenu dépend aussi des personnes qu'on a en face.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/4 – COVID 19 – EXONERATION DES LOYERS, CHARGES ET REDEVANCES POUR LES ENTREPRISES LOCATAIRES DE LA VILLE AFFECTEES PAR LA CRISE SANITAIRE – BUDGET ANNEXE « PATRIMOINE LOCATIF »

M. JONCQUEL explique que depuis de nombreuses années, la Ville a pris ses responsabilités en matière de commerce et d'activité et qu'elle a progressivement, via notamment le premier programme de rénovation urbaine, été amenée à se rendre propriétaire de cellules commerciales et de services.

Il ajoute qu'avec l'annonce du confinement le 16 mars, de nombreuses enseignes ont dû fermer boutique, de manière nette.

Il indique que la Ville a décidé de geler la perception des loyers et charges pendant toute la durée du confinement et qu'il est proposé :

- pour les activités qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative : d'exonérer, pour la durée du confinement, toutes les charges et loyers, et ce pour toute la durée de fermeture : deux mois (16 mars au 11 mai) pour la plupart d'entre elles et trois mois (16 mars au 2 juin) pour le restaurant du Fort,

- pour les activités qui ont pu se poursuivre, de par leur caractère indispensable à la vie de la Nation, soit par télétravail : d'étudier toute demande d'exonération adressée à Monsieur le Maire au plus tard le 30 septembre 2020 et démontrant la baisse effective de chiffre d'affaires.

Il souligne que la période de confinement a permis de nous rendre compte collectivement de l'importance du commerce de proximité, et doit nous inciter, lorsque l'on peut, à faire preuve de solidarité, pour aider les commerçants et porteurs d'activité, à traverser cette période.

M. VAILLANT se dit favorable à toute aide de la commune face à cette crise.

Il se demande, néanmoins, si toutes les entreprises monsoises peuvent bénéficier de cette aide ou d'un coup de pouce et si des démarches sont entreprises pour négocier avec les bailleurs privés.

Il demande également s'il existe un diagnostic des entreprises en difficulté avec un accompagnement vers les différentes aides.

Il s'interroge sur la façon d'améliorer la rencontre entre la demande locale et l'offre locale et se dit prêt à travailler avec la majorité pour faire face à ces nouveaux défis.

Il souhaite également savoir si des négociations sont en cours avec les bailleurs sociaux pour annuler les loyers des locataires en grande difficulté.

M. JONCQUEL répond que les exonérations de loyers ont été proposées quand la Ville est propriétaire ce qui est le cas pour beaucoup de cellules de la galerie de l'Europe.

Il ajoute que le recrutement d'Hélène JAROSZ est un effort de la Ville pour embaucher quelqu'un sur des compétences métropolitaines et régionales.

Il précise qu'elle a appelé un par un les commerçants pour les aiguiller vers des acteurs susceptibles de les aider et a distribué des masques jetables à l'ensemble des commerçants.

Il souligne enfin que la Ville essaie d'être au rendez-vous pour renforcer l'offre commerciale et a investi 250 000 € pour racheter le CIC avec plus de 300 000 € de travaux.

Mme DUBRULLE ajoute que des discussions ont lieu avec les bailleurs dans les commissions de recours ultimes afin qu'il y ait plus de compréhension dans le contexte actuel mais précise qu'il n'y a pas de suppression de loyers.

Elle rappelle aussi que la Ville a doublé le montant de l'AMH.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4/1 – OPERATION DE MISE EN SECURITE DU FORT DE MONS – PROCEDURE AVEC NEGOCIATION – PRIME AUX CANDIDATS

M. TONDEUX rappelle qu'en juin 2018 la Ville a confié une mission d'AMO pour réaliser un programme de travaux et aider à sélectionner des intervenants.

Il fait un rappel historique du Fort, de sa construction en 1874, au rachat par la Ville en 1971 et son inauguration en 1984 dans sa configuration actuelle.

Il détaille le programme des travaux de mise en sécurité et mise aux normes :

- le renforcement de l'interdiction des accès en couverture,
- le renforcement de la sécurité incendie,
- la mise en sécurité des maçonneries.

Il ajoute que le diagnostic fait par l'AMO propose différentes méthodes d'action.

Il précise que pour traiter les infiltrations est prévue la suppression des arbres sur les toits de l'ouvrage car leurs racines endommagent les voûtes.

Il ajoute qu'il est prévu une remise aux normes électriques et un remplacement des systèmes de contrôle des intrusions.

Il explique que pour restaurer l'insularité du Fort, la parcelle côté sud sera supprimée et qu'une nouvelle parcelle sera créée côté nord sous forme de pont mobile pour permettre l'accès en journée des véhicules de la Ville.

Il indique que les travaux dureront 3 ans et qu'une étude a recensé de nombreux oiseaux, hérissons et chauves-souris qu'il faut protéger.

Il annonce un montant de 2 950 000 € HT pour ce projet hors normes qui nécessite des techniques inhabituelles de rénovation.

Il ajoute que la procédure juridique (Procédure Avec Négociation) est inhabituelle et permet de négocier certaines clauses avec les candidats admis à participer au marché.

Il précise qu'il s'agit d'autoriser la Ville à sélectionner entre 3 et 4 candidats et qu'il est prévu de verser une prime de 5 000 € à chacun d'eux.

Il demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à arrêter la liste des candidats admis à négocier et à imputer les dépenses sur le budget de l'exercice 2020.

M. TOUTIN se dit heureux qu'une consultation soit envisagée.

Il rappelle que c'est un des rares forts conservé dans son état d'origine.

Il rappelle que des travaux d'injection dans les voûtes ont été engagés mais que, malgré les nombreuses interventions, le système a montré ses limites.

Il ajoute que le diagnostic d'AMEXIA prévoit le non dessouchage des arbres mais précise que des investissements seront à faire à terme car le système n'est pas garanti.

Il précise que rajouter un mélange de terre créera d'autres désordres.

Il demande quelles sont les relations avec les architectes du patrimoine.

Il trouve le montant de l'indemnité de 5 000 € ridicule par rapport au travail à faire en plus du travail de l'AMO.

Il indique que la voûte de la salle Nord est fissurée et que rien ne concerne cette salle dans le projet qui pourrait servir au conservatoire.

Il demande comment assurer que les investissements financiers ne seront pas contre productifs.

Il considère que 3 millions d'euros ce n'est pas un petit budget mais qu'on part à l'aventure au vu de la précipitation sur ce dossier.

Il demande enfin ce qu'il en est du chantier d'insertion qui avait été évoqué.

Il annonce que pour l'ensemble de ces points, il ne validera pas cette délibération.

M. TONDEUX lui répond que le projet n'est pas figé et que des questions se posent encore.

Il ajoute que la porte est ouverte et qu'il a envie d'écouter même si des choses semblent faisables et d'autres moins.

Il répond enfin que le chantier d'insertion n'est pas l'objet de cette délibération.

M. le Maire souligne que toutes les portes peuvent être ouvertes mais qu'il faut avancer sur ce dossier.

Il ajoute qu'il a rencontré les diagnostiqueurs qui lui ont dit que le Fort était en danger.

Il indique enfin qu'il ne voit pas d'inconvénient à associer M. TOUTIN mais qu'il faut avancer avant qu'il y ait des accidents et qu'il faut garantir une interdiction d'accès au Fort la nuit.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 5 conseillers municipaux ayant voté contre : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART et M. VAILLANT.

6/1 – SUBVENTION DE LA CRECHE D'ENTREPRISE « LES MONDILOUS »

Cette délibération est adoptée avec 33 voix pour. Mme ROBILLIART ne prend pas part au vote.

6/2 – MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA CRECHE MUNICIPALE ET LA HALTE-GARDERIE MULTI-ACCUEIL CAMILLE GUERIN

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/1 – CONVENTIONNEMENT L.E.A. AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/2 – ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR ALSH

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/3 – ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

M. le Maire indique qu'il s'agit de diminuer les tarifs facturés aux familles pour les 5 premières tranches de QF.

M. LEBON annonce qu'il a déposé un amendement sur le paragraphe 3 afin de compléter ce paragraphe pour que l'ensemble des enfants porteurs de handicap puissent bénéficier du tarif monsois :

« les enfants inscrits en classe UPE2A et en classe ULIS, ainsi que tout enfant en situation de handicap scolarisé à Mons en Barœul sur décision de l'académie bénéficient du tarif monsois quelle que soit leur ville d'habitation, puisque leurs parents n'ont pas le choix du lieu de scolarisation ».

M. le Maire se dit surpris par cet amendement car c'est le Maire qui autorise la scolarisation dans les écoles.

Il propose néanmoins une version un peu modifiée de l'amendement même si l'Education Nationale ne décide jamais de la scolarisation dans une commune, à l'exception de l'UP2A et des classes ULIS :

« Les enfants inscrits en classe UPE2A et en classe ULIS, ainsi que tout enfant scolarisé à Mons en Barœul, sur décision notifiée par écrit par les autorités académiques, bénéficient de « tarif monsois » quelle que soit la ville d'habitation, puisque leurs parents n'ont pas le choix du lieu de scolarisation ».

Mme DA CONCEIÇÃO rappelle qu'un partenaire social ne décide pas de la scolarisation d'un enfant.

M. le Maire explique qu'il faut être pragmatique et que même si cela n'existe pas, on va l'écrire pour n'importe quel enfant.

Mme VETEAU précise que la logique de ce paragraphe vise à ne pas pénaliser des enfants qui n'ont pas le choix.

Elle ajoute qu'on peut par ailleurs avoir des enfants non Monsois mais que c'est alors un choix des parents.

Cette délibération amendée est adoptée à l'unanimité.

8/4 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS DU DOMAINE SCOLAIRE

Mme VETEAU explique que le montant de la subvention est strictement calculé suivant le nombre d'élèves même si, historiquement, la subvention est soit versée à l'APE, soit à la coopérative, soit aux deux structures.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9/1 – CULTURE – SALLE ALLENDE – CONTRAT DE PRESTATION AVEC LE COLISEE DE ROUBAIX

M. BLOUME explique qu'il s'agit de renouveler le partenariat avec le Colisée de Roubaix pour 3 nouveaux spectacles. Il ajoute que ce partenariat permet une assistance dans la programmation et dans la logistique des spectacles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9/2 – DEMANDE DE SUBVENTION DRAC/ARS CULTURE-SANTE HDF POUR UN PROJET AUTOUR DE LA LECTURE A VOIX HAUTE A DESTINATION DES AIDANTS COORDONNE PAR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

M. BLOUME souligne que la nouvelle Directrice de la bibliothèque a proposé un projet en collaboration avec les structures pour personnes âgées qui se base sur la lecture à haute voix.

Il remercie la nouvelle Directrice qui a pris ses fonctions pendant la crise sanitaire et a été la première à ouvrir un Drive dans une bibliothèque de la métropole.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11/1 – AVENANT LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION DE MEDIATION SOCIALE

Mme DOIGNIES rappelle que, depuis 2013, la Ville et les bailleurs sociaux ont noué un partenariat pour une mission de médiation sociale en lien direct avec les Monsois et que la société AG2R La Mondiale a rejoint ce dispositif en 2016.

Elle ajoute que le besoin se fait moins important pour cette dernière qui a souhaité diminuer sa part de financement.

Elle précise que la Ville souhaite maintenir sa participation annuelle en ajustant les interventions avec les bailleurs sociaux.

Elle indique qu'il s'agit d'approuver le projet d'avenant qui ajuste les participations financières et souligne l'utilité de cette médiation sociale dans le cadre notamment de l'ANRU2.

M. VAILLANT se dit favorable à l'existence d'actions de médiation sociale car la présence humaine est essentielle.

Il fait part d'un grand problème d'information quand on est en dehors des réseaux.

Il ajoute qu'il a découvert Mons en Barœul une fois qu'il a intégré un mouvement politique mais qu'il n'avait pas d'informations notamment sur le Fort de Mons.

Il souhaite qu'on donne de l'information aux gens qui ne la cherchent pas.

Il ajoute qu'on n'a pas à forcer AG2R/la Mondiale mais propose d'augmenter la subvention municipale puisque cela fonctionne très bien.

Il propose également à terme d'embaucher des individus pour assurer des missions de médiation sociale malgré les aléas.

Mme ROBILLIART ne prend pas part au vote car elle est salariée de la Mondiale.

M. VAILLANT se dit déçu de ne pas avoir de réponse à ses questions.

M. le Maire répond que dès qu'un partenaire se retire, on se tourne vers la Ville qui a ses limites. Même si tout est utile, la Ville a aussi ses contraintes.

Mme DUBRULLE ajoute que la Mondiale a participé par rapport à un besoin en lien avec le voisinage et que le besoin de présence a aujourd'hui diminué.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 4 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN et M. VAILLANT. Mme ROBILLIART ne prend pas part au vote.

13/1 – RENOUELEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE DE GESTION POUR LA RELIURE ET LA RESTAURATION DES REGISTRES D'ACTES ADMINISTRATIFS

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/2 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – EXERCICE 2018

Pas de vote.

13/3 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2018

M. VAILLANT demande pourquoi il s'agit du rapport 2018 et non 2019 mais devine que c'est toujours très long de faire les études.

Il ajoute que l'eau est vitale pour nous et pour l'environnement et que l'eau doit être un droit alors que malheureusement on assiste à des coupures d'eau voire à l'absence d'accès à l'eau et à des privatisations.

Il se dit pour un retour de la distribution en régie publique.

Il demande quel choix sera fait en 2024 entre reconduction de la DSP et retour à la régie publique.

M. le Maire répond qu'un examen de façon objective, pragmatique sera fait sans aborder les questions de posture.

Pas de vote.

14/1 – PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire explique qu'il s'agit de la présentation des décisions prises par le Maire.

Pas de vote.

14/2 – PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Pas de vote.